



MA FORMATION EST
PRISE EN CHARGE

J'ALLIE FORMATION DIPLOMANTE
ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

JE SUIS RÉMUNÉRÉ.E

JE FACILITE MON INSERTION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

INTÉRESSÉ.E ?
RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE :
santestcfa.fr



AVEC
L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS
AMBULANCIER.ÈRE

Actualisé le 31/01/2024

L'APPRENTISSAGE
by *santest*



POURQUOI CE MÉTIER PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE ?

DES AVANTAGES NON NÉGLIGEABLES !

- Vous pourrez associer **théorie et pratique** sur le terrain dès le début de votre formation.
- Vous serez **plus compétitif.ve** sur le marché du travail et doté.e d'une **expérience reconnue**.
- Vous serez **rémunéré.e** pendant votre formation.
- Vous vivrez une **expérience qualifiante et valorisante** au sein d'une équipe de professionnels.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

POUR DEVENIR APPRENTI.E AMBULANCIER.ÈRE, IL FAUT ÊTRE VOLONTAIRE MAIS AUSSI :

Transmettre à un IFA partenaire :

- pièce d'identité
- CV
- lettre de motivation sur votre projet professionnel
- promesse d'embauche en contrat d'apprentissage



Être agé.e de moins de 30 ans.*
*ou disposer d'une RQTH.



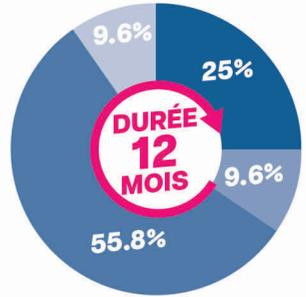
Avoir le permis B depuis au moins 3 ans (deux ans si conduite accompagnée).

Une suspension de CDI est possible pour les salariés des structures privées.



Répartition de l'activité de l'apprenti ambulancier

- 455h formation théorique
- 175h stages pratiques hors employeur
- 1015h formation pratique chez l'employeur
- 175h congés payés



**INTÉRESSÉ.E ?
RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE :
santestcfa.fr**

4, rue Monseigneur Thouvenin - 54000 NANCY
Tél. 03 83 41 62 70 - contact@santestcfa.fr

